

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette de Sainte-Ursule, le 17 octobre 2024 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Roger Michaud, où il y avait quorum.

RÉSOLUTION 2024-10-155

CALENDRIER DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 597 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil d'administration se réunit aux époques qu'il détermine par résolution ;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Trudel et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré pour l'année 2025, qui se tiendront au Centre communautaire Jacques-Charette de Sainte-Ursule à 19 h 30 :

Jeudi 16 janvier 2025	Aucune réunion en juillet
Jeudi 20 février 2025	Jeudi 21 août 2025
Jeudi 20 mars 2025	Jeudi 18 septembre 2025
Jeudi 17 avril 2025	Jeudi 16 octobre 2025
Jeudi 15 mai 2025	Jeudi 20 novembre 2025
Jeudi 19 juin 2025	Jeudi 11 décembre 2025

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux directeurs généraux de chaque municipalité membre de la Régie d'aqueduc de Grand Pré pour affichage.

/S/ Roger Michaud, Président

/S/ Mario Paillé, Secrétaire-Trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME SOUS RÉSERVE DES APPROBATIONS

Adoptée à la séance ordinaire du 17 octobre 2024

Donnée à Saint-Édouard-de-Maskinongé, ce 18 octobre 2024



Mario Paillé
Secrétaire-Trésorier